

2017 DEVE 25 – Signature d'un accord-cadre de collaboration avec AgroParisTech.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'Ecole Nationale Supérieure des Industries Agricoles et Alimentaires (ENSIA), l'Institut National Agronomique Paris-Grignon (INA P-G) et l'École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts (ENGREF) ont largement contribué au développement de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire française.

Ces trois établissements d'enseignement supérieur ont été regroupés au sein d'AgroParisTech, Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement. Cette structure créée en 2007 permet de couvrir d'une manière coordonnée et efficace les domaines des ressources agricoles et forestières, de l'environnement, de la transformation agro-industrielle, des biotechnologies, de la distribution et de l'ensemble des services accompagnant l'acte de production et de commercialisation.

L'alimentation des hommes et les préoccupations nutritionnelles, la santé, la prévention des risques sanitaires, la protection de l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles et la valorisation des territoires sont au cœur des missions d'AgroParisTech.

Considéré comme établissement supérieur « leader » dans les sciences du vivant, AgroParisTech conduit deux missions fondamentales : la formation d'ingénieurs agronomes ainsi que la production et la diffusion de connaissances en partenariat avec les grands organismes de recherche et les principaux centres techniques professionnels

La Ville de Paris et AgroParisTech mènent depuis 2013 des actions communes dans le domaine des sciences du vivant et de l'environnement sur les thèmes suivants :

- L'agriculture urbaine. Ainsi, par exemple, AgroParisTech soutient et apporte son expertise aux appels à projets « Les Parisculteurs » qui s'inscrivent dans l'objectif d'atteindre 100 hectares de bâti végétalisé d'ici 2020 dans la capitale, dont un tiers consacré à l'agriculture urbaine. De même, la Ville a été partenaire de la soirée Agriculture Urbaine d'AgroParisTech, à l'occasion de la Nuit de l'Agroécologie en 2016.
- Les politiques publiques en nutrition. Dans le cadre de l'appel à projet « Paris 2030 » lancé en 2013, la Ville de Paris a soutenu les travaux de recherches menés par la chaire « Alimentation nutrition comportement alimentaire » et l'unité mixte de recherche de physiologie de la nutrition et du comportement alimentaire, en finançant le projet Alim'city.
- La caractérisation des sols et des végétaux, évaluation et gestion des risques sanitaires. Le projet d'étude commun sur la contamination des végétaux dans les jardins potagers et sur les risques sanitaires a été initié en 2015 via une collaboration entre le projet POTEX (POTagers Expérimentaux dont les partenaires principaux sont la Ville de Paris/CEREMA/ENSAT/INERIS) et le programme national JASSUR (Jardins ASSociatifs Urbains et villes durables) piloté en Île-de-France par une équipe d'AgroParisTech. Par ailleurs, suite à une demande de la DRIEE, la Ville et AgroParisTech collaborent à une étude sur la qualité des sols et l'histoire de l'aménagement des espaces verts parisiens depuis février 2016. Autre partenariat, le projet REFUGE (Risques En Fermes Urbaines, Gestion et Évaluation) coordonné par trois départements d'enseignement et de recherche d'AgroParisTech (SIAFEE-Sciences et

Ingénierie Agronomiques, Forestières, de l'Eau et de l'Environnement, SPAB-Sciences et Procédés des Aliments et Bioproduits et SESG-Sciences Économiques, Sociales et de Gestion), et leurs quatre unités mixtes de recherche associées, porte sur la caractérisation des enjeux liés aux sols contaminés dans les projets d'agriculture urbaine à Paris et dans sa région ainsi que l'élaboration de plans de maîtrise sanitaire et d'outils de communication. Celui-ci implique directement le laboratoire d'agronomie de la Ville de Paris (DEVE).

- La gestion et le traitement des déchets urbains et le retour au sol des déchets organiques. Dans le cadre du plan de compostage de la Ville de Paris, un projet d'ingénieur d'élèves de 3^{ème} année d'AgroParisTech a lieu d'octobre 2016 à février 2017 sur la thématique des valorisations agricoles des composts produits.

- L'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Une thèse est en cours dans l'équipe Agricultures urbaines (UMR SAD-APT INRA/AgroParisTech) sur le système alimentaire parisien, portant notamment sur la réduction des pertes et des gaspillages par des formes d'économie circulaire. Le déroulé et les résultats supposent l'implication de la Ville de Paris à plusieurs étapes.

- La biodiversité urbaine et les continuités écologiques en milieu urbain dense. La Ville et AgroParisTech ont collaboré à travers les différentes instances (RENATU financé par ITTECOP ou ECOVILLE financé par ANR) et différentes études notamment par l'accueil d'étudiants en lien avec des travaux de recherches sur les toitures végétalisées ou la modélisation des trames verte et bleue.

La Ville de Paris et AgroParisTech souhaitent aujourd'hui renforcer leur coopération pour permettre de consolider ou d'engager d'autres actions sur les thématiques relevant de leurs missions communes. C'est pour répondre à ce souhait qu'il est envisagé aujourd'hui de coordonner les actions dans un accord-cadre de collaboration fixant les règles de ce partenariat.

Les premières pistes de coopération portent sur les thématiques suivantes :

- Agriculture urbaine, notamment dans le contexte de l'opération emblématique des appels à projets des « Parisculteurs » visant à l'émergence d'un cluster économique de l'agriculture urbaine à Paris
- Politiques publiques en nutrition, systèmes alimentaires urbains, approvisionnement alimentaire, qualité de l'alimentation,
- Caractérisation des sols et des végétaux, évaluation et gestion des risques sanitaires,
- Gestion et traitement des déchets urbains et le retour au sol des déchets organiques,
- Economie circulaire et lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Biodiversité urbaine, continuité écologique en milieu urbain dense et évaluation.

Ces coopérations pourront tout à la fois porter sur des programmes communs de recherche et de formation, des partenariats de communication et évènementiels, la présence active de personnels ou d'étudiants, la mise en commun de moyens, etc.

Cette coopération suppose l'organisation régulière de concertation et d'échanges. À cet effet, la convention crée un comité de coordination, composé de représentant de la Ville et d'AgroParisTech ayant pour rôle de coordonner et de maintenir la dynamique de partenariat, de suivre les actions en cours et de s'assurer du bon déroulement des activités conformément aux prévisions ainsi qu'à la planification des actions à venir.

Chaque action fera l'objet d'une convention s'inscrivant dans l'accord-cadre.

Je vous propose de m'autoriser au nom de la Ville de Paris à signer cet accord-cadre de collaboration avec l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech, ainsi que toutes conventions spécifiques en découlant, dès lors qu'elles sont sans incidence financière.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2017 DEVE 25 – Signature d'un accord-cadre de collaboration avec AgroParisTech.

Le Conseil de Paris
Siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date des 30, 31 janvier et 1^{er} février 2017 par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer un accord-cadre de collaboration avec l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech ;

Sur le rapport présenté par Mme Antoinette GUHL au nom de la 1^{ère} Commission, Mme Célia BLAUDEL, Mme Pénélope KOMITES et M. Mao PENINOU au nom de la 3^{ème} Commission, M. Bernard JOMIER au nom de la 4^{ème} Commission, M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5^{ème} Commission et Mme Marie-Christine LEMARDELEY au nom de la 6^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un accord-cadre de collaboration avec l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech et domicilié 16 rue Claude Bernard 75231 Paris Cedex 05.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer toutes les conventions spécifiques découlant de cet accord-cadre de collaboration, dès lors qu'elles sont sans incidence financière.